

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5851**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Agronomie spécialité Viticulture raisonnée

Nouvel intitulé : Agronomie spécialité Viticulture raisonnée et certification environnementale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Valéry - Montpellier 3, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III, Directeur de l'ENSA Montpellier

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, 211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel applique des pratiques phytosanitaires respectueuses de l'environnement dans le contexte de la production raisonnée du vignoble. Il dispense et prescrit des conseils de conduite du vignoble et de respect de cahiers des charges qualité-environnement de la filière viticole. Il sensibilise et forme des viticulteurs aux concepts de viticulture raisonnée.

Il exerce des fonctions commerciales ou technico-commerciales auprès de viticulteurs (vente d'engrais, de produits de lutte contre les ravageurs de la vigne, d'équipements, de conseils...).

Il conduit des audits internes ou dans le cadre d'une démarche de certification, il conçoit et met en œuvre un cahier des charges qualité-environnement et il gère le suivi de référentiels, normes et démarches qualité-environnement.

Il maîtrise les divers aspects de la filière vitivinicole, les produits, les techniques agronomiques, les modes de culture et les systèmes de conduites, les démarches qualité-environnement (réglementaires et volontaires), les techniques de management, d'évaluation, d'audit et les techniques agronomiques intégrant une approche globale et pluridisciplinaire.

Il est capable d'allier des compétences techniques et de management pour garantir la conformité du projet, d'actualiser ses connaissances et d'accéder à l'information scientifique et technique, de s'intégrer dans un environnement professionnel au sein d'une équipe pluridisciplinaire, de gérer un projet de manière autonome et opérationnelle, d'animer une équipe de techniciens et ouvriers, de communiquer à l'oral ou à l'écrit, de synthétiser une expérience acquise par la rédaction de rapports et de prendre en compte la réflexion citoyenne et le respect de l'homme, de la vie et de l'environnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans une exploitation agricole individuelle spécialisée en viticulture, une cave, une coopérative et ou une union de producteurs, une entreprise de négoce, d'agro-fourriture, ou annexe de la production (prestataires de service, pépiniéristes, équipementiers, etc...), une organisation professionnelle, un syndicat de producteurs, un organisme de conseil et d'audit, un centre de gestion, une enseigne de la grande distribution ou au sein des services publics.

Il peut prétendre à un emploi de :

- Responsable de vente et de conseil dans l'agrofourriture
- Cadre technique chargé du conseil sur une zone ou au sein d'un réseau de viticulteurs
- Cadre technique chargé du contrôle et de l'audit
- Responsable de la conception et/ou de la mise en œuvre des cahiers des charges et de la réglementation
- Chargé de mission

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Définitions, concepts et enjeux de la viticulture raisonnée

Protection raisonnée du vignoble

Gestion raisonnée de l'eau et des fertilisants, qualité et terroir

Contractualisation des bonnes pratiques agri-environnementales

Communication et projet professionnel

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23/07/2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-montp3.fr>

<http://www.agro-montpellier.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Agronomie spécialité Viticulture raisonnée et certification environnementale